

Nombre de membres en exercice : 74

Nombre de membres présents : 40

Nombre de membres représentés : 0

Date de convocation : 01/09/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt cinq, le onze septembre, le Comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint-Michel-en-Brenne, sous la présidence de Laurent LAROCHE.

Membres votants présents :

Mesdames AVRIL Sabine, BARRAL Annie, BAUDOUX Régine, BIDAUD Nadine, BODIN Carole, CHAGNON Cathy, CHAMFLY Véronique, DUBRAC Elisabeth, FOUCHET Mathilde, GILLARD Geneviève, JUNQUET Pascale, LACOU Lydie, MARONNEAU Christine, MILLET Ginette, PIPEREAU Brigitte, VRIGNAT Frédérique.

Messieurs BEAUCOURT Thierry, BERNARD Thierry, BLANCHET Régis, BLONDEAU Gérard, BOUTIN Jean-Hugues, BROUARD Lionel, CAILLAUD Stéphane, CAMUS Jean-Louis, DARNAULT Joël, DE FARALS Louis, DENIS Christian, DODY Joël, FALQUIER Walter, HERVO Dominique, HOLMGREN Christopher, HOUSSIN Patrice, JOUOT Hubert, LAROCHE Laurent, MICHEL Thibaut, MOULENE Alain, MOUSSET Hubert, SCHOUMACHER Gérard, SECHERESSE Jean, WILLIAMS Richard.

Membres suppléants présents :

Monsieur DELACOUR Christian.

Étaient excusés :

Mesdames BRUNET Marinette, CORBEAU Nathalie, DUBOIS Valérie, DUMANS Amélie, LUCHINI Cathy, PIMONT Véronique, WUNSCH Mylène.

Messieurs BERGEAT Serge, BOSCARINO Robert, CONFOLANT Patrice, DARREAU Jean-Pierre, GARNIER Sébastien, GATEAULT Christophe, JEUNESSE Hervé, JUBERT Christophe, NEVIERE Alain, VIDY Jean.

Assistaient en outre à la réunion :

Mme DEBRACH Mathilde, Chargée de mission PNR
Mme GICQUEL Laure, Chargée de mission PNR
Mme LAVAUD Stéphanie, Secrétaire PNR
Mme MOULUSSON Amandine, Chargée de mission PNR
Mme NGUYEN Aurore, Chargée de mission PNR
Mme SAURET Estelle, Chargée de mission PNR
Mme VENAULT Gwenola, Secrétaire PNR

Mme BONDOUX Christel, maire de Douadic
M. GERVAIS Christophe, La Nouvelle République
M. LALANGE Sébastien, Directeur adjoint PNR
M. LEGRIS Théo, DDT
M. LEROY Guy, Directeur PNR
M. MARIAU Alexandre, Chargé de mission PNR
M. MEUNIER Daniel, CPIE
M. PETIT, commune de Sainte-Gemme
M. RIGAUD Sébastien, Chargé de mission PNR

Charte 2025-2040 du Parc naturel régional de la Brenne

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.333-1 et suivants et R.333-1 et suivants du Code de l'environnement et notamment l'article R.333-6-1 précisant qu'il revient au Président du Conseil régional d'arrêter le projet de Charte qui sera soumis à enquête publique ;

Vu les statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Brenne en vigueur ;

Vu la Charte du Parc naturel régional de la Brenne 2010-2025 en vigueur ;

Vu l'avis favorable du Bureau de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France sur le projet de Charte du 18 janvier 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission des espaces protégés du Conseil national de la protection de la nature sur le projet de Charte du 18 décembre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Préfète de la Région Centre – Val de Loire, intégrant les avis des services déconcentrés et des établissements publics de l'Etat sur le projet de Charte du 17 mai 2024 ;

Vu la délibération du 24 Juin 2024 du Comité syndical du Parc naturel régional de la Brenne intégrant les avis de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, du Conseil national de la protection de la nature et de la Préfète de Région et approuvant le projet de Charte à soumettre à enquête publique ;

Vu la délibération du 9 avril 2024 du Comité syndical du Parc naturel régional de la Brenne portant sur la convention de partenariat et de délégation entre la Parc naturel régional de la Brenne et la Région Centre – Val de Loire pour la mise en œuvre de la procédure d'enquête publique et de la consultation des collectivités dans le cadre de la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne ;

Vu la décision du Tribunal Administratif de Limoges du 24 juin 2024 désignant les membres de la commission d'enquête publique ;

Vu la délibération du 23 janvier 2025 du Comité syndical du Parc naturel régional de la Brenne validant le projet de Charte 2025 – 2040 intégrant les différentes modifications et ajustements demandés ;

Considérant que le projet de Charte 2025-2040 modifié a été finalisé en mai 2024, pour intégrer les avis de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, du Conseil national de la protection de la nature et de la Préfète de Région ;

Considérant la visite de terrain du rapporteur de l'Autorité environnementale les 10 et 11 septembre 2024 et l'avis délibéré de cette même Autorité Environnementale du 26 septembre 2024 ;

Considérant le mémoire en réponse du Parc naturel régional de la Brenne du 14 octobre 2024 apportant des éléments sur la prise en compte des recommandations formulées par l'Autorité Environnementale ;

Considérant l'Enquête publique qui s'est tenue du 21 octobre au 28 novembre 2024 ;

Considérant le procès-verbal de synthèse de la Commission d'enquête publique, remis le 12 décembre 2024 et le mémoire en réponse du Parc naturel régional de la Brenne transmis à la Commission d'enquête le 23 décembre 2024 ;

Considérant le rapport de l'Enquête publique, remis le 9 Janvier 2025 et l'avis favorable sans aucune réserve de la Commission d'enquête ;

Considérant que le projet de Charte a fait l'objet d'ajustements et de précisions pour la prise en compte des avis et recommandations de la Préfète de Région, de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, du Conseil national de la protection de la nature, de l'Autorité environnementale et de la Commission d'enquête publique ;

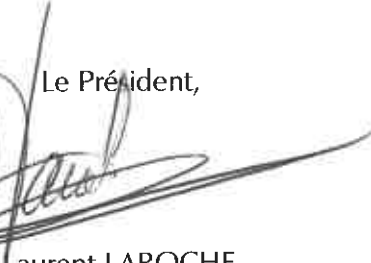
Considérant les avis émis dans le cadre de l'examen final par les services Ministériels ;

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité,

- Valident le projet de Charte 2025 – 2040 ajusté pour prendre en compte les modifications rédactionnelles et les recommandations souhaitées suite à l'avis formulé dans le cadre de l'examen final des services ministériels, daté du 1 août 2025 ;
- Valident le contenu du projet de Charte 2025 – 2040 qui sera soumis aux collectivités concernées par l'intermédiaire du Conseil Régional ;
- Autorisent le Président à signer tout autre document y afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

 Le Président,

Laurent LAROCHE

Reçu en Sous-Préfecture, le **25 SEP. 2025**

Affiché, le **25 SEP. 2025**

Certifié exécutoire,
Le Président,

